

Délibération n° 2015-39
Conseil d'administration du 25 septembre 2015

Objet : demande de remise des majorations de retard par le Centre hospitalier de Beauvais

M. Domeizel, Président,
rend compte de l'exposé suivant

EXPOSÉ

Le Centre Hospitalier de Beauvais sollicite la remise gracieuse des majorations de retard, d'un montant total de 133 393,31 euros appliquées par la CNRACL suite au paiement tardif des cotisations correspondant à l'échéance du mois de décembre 2014.

Vu l'article 7-I du décret n° 2007-173 du 7 février 2007 modifié et la délibération du Conseil d'administration du 29 mars 2007, qui disposent que le Conseil d'administration statue sur les demandes de remise gracieuse des majorations de retard supérieures à 100 000 euros.

Vu l'article 70 du règlement intérieur, qui donne compétence à la commission des comptes pour examiner les demandes de remises gracieuses des majorations de retard reçues par le service gestionnaire et d'un montant supérieur à celui pour lequel le Conseil d'administration lui a donné délégation.

Vu la délibération n°2014-31 du 18 décembre 2014 qui redéfinit les dispositions applicables aux demandes de remises gracieuses des employeurs,

Vu l'avis de la commission des comptes élargie au bureau dans sa séance du 23 septembre 2015, qui :

- considérant la demande de l'employeur en date du 12 mars 2015 pour une remise gracieuse des majorations de retard,
- compte tenu
 - des éléments apportés à l'appui de la demande : de par l'arrêt du logiciel de trésorerie pour écritures de clôture, le versement des cotisations de décembre 2014 n'a pas pu être effectué dans les délais
 - d'un seul retard inférieur à 30 jours
 - que le Centre Hospitalier est actuellement à jour de ses cotisations

Le Conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, décide d'accorder la remise gracieuse des majorations d'un montant total de 133 393,31 euros appliquées par la CNRACL suite au paiement tardif des cotisations correspondant à l'échéance du mois de décembre 2014.

L'Isle Jourdain, le 25 septembre 2015
La secrétaire administrative du conseil



Virginie Lladeres